



WEBINAIRE

20 mars 2023 | 11h30 à 12h

Employeurs, quels services pour vous accompagner ?

Nicolas BODET | Directeur général, SMIE

Petite histoire de la prévention au travail

Le parcours de prévention dans l'entreprise

- 1. Suivre l'état de santé individuel des salariés**
- 2. Mettre en œuvre la prévention dans l'entreprise**
- 3. Prévenir la désinsertion professionnelle**

L'essentiel

Questions ?

Pourquoi faire de la prévention ?

✓ La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités.

Prévention primaire

Approche par
l'organisation

—
ÉVITER

Prévention secondaire

Approche
collective

—
CORRIGER

Prévention tertiaire

Approche
individuelle

—
RÉPARER

Histoire de la santé au travail



1941

L'employeur demande au salarié de consulter un médecin pour l'autoriser à exercer sa profession.



1946

Loi généralisant la médecine du travail et attribuant aux médecins du travail un rôle uniquement préventif et d'adaptation du travail à la physiologie humaine.



1979

Décret introduisant le tiers-temps (article R,241-47 du code du travail).



1991

Fiche d'entreprise obligatoire pour les entreprises de +10 salariés (Article R,241-41.3 du code du travail).



2001

Document unique d'évaluation des risques professionnels.



2004

Espacement des visites à 24 mois sauf suivi renforcé. Services de santé au travail.



2011

Intégration des infirmiers en santé au travail. Contractualisation. Évolution de la gouvernance. Missions confiées au service.



2016

Adaptation du suivi de l'état de santé en fonction du poste de travail. Evolution inaptitude.

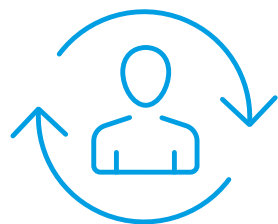


2021

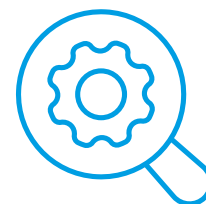
Réforme santé travail : gouvernance, missions élargies, certification, évolution des visites.

Quelle offre au profit des entreprises ?

L'OFFRE SOCLE DE SERVICES



Prévention
des **risques**
professionnels



Suivi
individuel
de l'état de santé



Prévention de la
désinsertion
professionnelle

Le parcours de prévention dans l'entreprise

1. Le parcours de prévention pour l'entreprise



1. Le parcours de prévention pour l'entreprise

✓ Parcours de l'entreprise

- Adhérer
- Planifier les visites individuelles
- Agir en prévention
- Favoriser le maintien en emploi



✓ Parcours du salarié

- Etat de santé
- Relations santé/travail
- Conseils de prévention



✓ Parcours du service de prévention

- Vous connaître
- Croiser l'information individuelle et collective
- Assurer la traçabilité et la veille
- Vous accompagner

Cycle 2-5 ans

Cycle 4 ans

Parcours adhérent

Création de l'entreprise

Porteurs de projets et nouveaux entrepreneurs, vous êtes informés de la réglementation en santé au travail et des modalités à suivre dès la première embauche.

Adhésion de l'entreprise

Vous êtes pris en charge dès votre adhésion. La suite de votre parcours d'adhérent est préparée.

Suivi individuel

Le suivi de la santé de vos salariés est initié par une première prise en charge.

Visite initiale de l'entreprise

La première année, votre fiche d'entreprise est initiée.

Actions de prévention dans l'entreprise

Selon les besoins détectés ou exprimés, des actions sont déclenchées en milieu de travail. Dans tous les cas, une action de prévention dans votre entreprise sera réalisée au moins tous les 4 ans.

Suivi individuel des salariés

Le suivi de la santé de vos salariés est assuré pendant toute la vie de votre entreprise.

Prévention de la désinsertion professionnelle

Pour prévenir leur désinsertion professionnelle, vos salariés bénéficient de toute action de maintien dans l'emploi et d'accompagnement psycho-social adaptée à leur contexte individuel.

Diffusion d'informations

Des informations nécessaires à la compréhension de la réglementation et des conseils utiles à la mise en œuvre de la prévention dans votre entreprise vous sont offerts.

Rapport annuel

Si votre entreprise emploie plus de 300 salariés, un bilan des actions de prévention collectives ou individuelles réalisées vous est fourni.

Suspension ou radiation de l'entreprise

En cas de défaut de paiement, absence de salarié ou de liquidation de votre entreprise, les formalités d'usage en matière d'accès aux services et de gestion des données sont assurées.

CYCLE DE VIE DE L'ENTREPRISE

Évolution d'affectation

En cas de changement d'identité juridique, d'implantation géographique, d'organisation... l'affectation de votre entreprise est adaptée.

Cotisation annuelle

Suite à la déclaration annuelle de vos effectifs au 31/12, un appel à cotisation vous est transmis.

Premières actions de prévention collectives

Une participation aux actions collectives utiles à un nouvel employeur vous est proposée.

Affectation

Selon sa localisation, sa taille ou son activité, votre entreprise est affectée à un médecin du travail et son équipe.

8-10 jours

1. Suivre l'état de santé individuel des salariés

1. Suivre l'état de santé individuel des salariés

- ✓ Visite à l'embauche
- ✓ Visite périodique
- ✓ Visite à la demande
- ✓ Visite autour de l'arrêt de travail
- ✓ Visite liée à la carrière

HORS RISQUE PARTICULIER SUIVI INDIVIDUEL

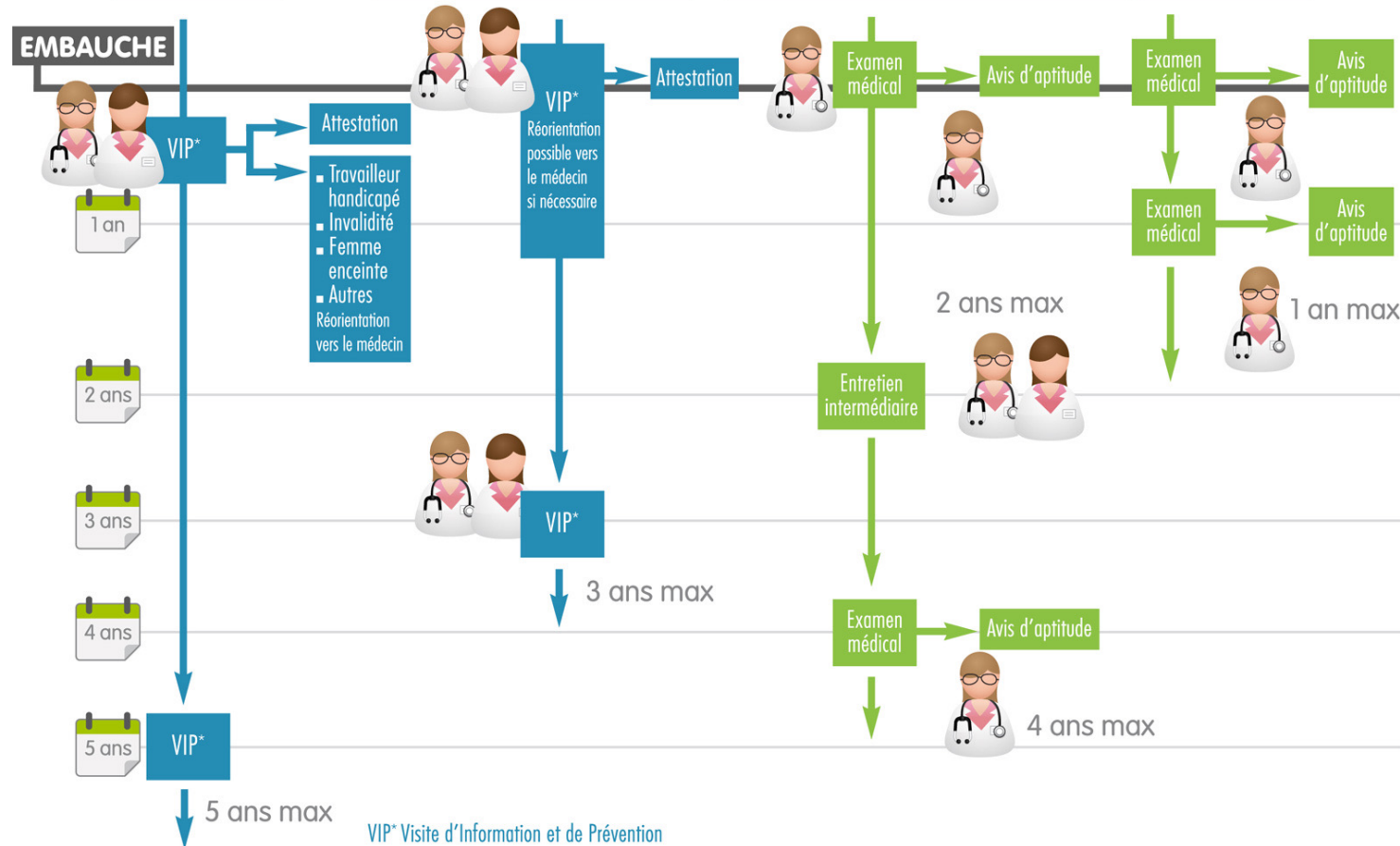
Cas général

Travailleur de nuit
Salariés de moins de 18 ans
Champ électromagnétique (CEM)

RISQUE PARTICULIER SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ

Agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (A BP 3 et 4), hyperbarie, CMR, amiante, plomb, rayonnements ionisants (RI), échafaudages, CACES, jeunes/travaux dangereux, habilitation électrique

Rayonnements ionisants catégorie A (RIA)



1. Suivre l'état de santé individuel des salariés

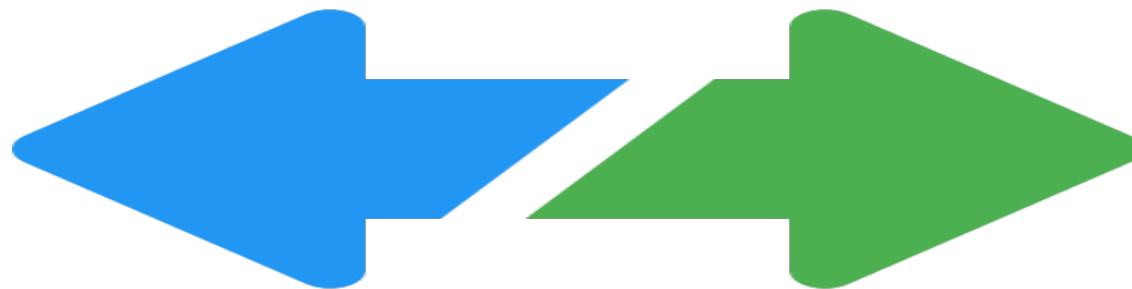
FOCUS SUR LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON



- ✓ A l'initiative de l'employeur ou du salarié
- ✓ Arrêt de plus de 30 jours
- ✓ Préparer le retour au travail

2. Mettre en œuvre la prévention dans l'entreprise

2. Mettre en œuvre la prévention dans l'entreprise



Document unique

- ✓ Vos risques
- ✓ Votre analyse
- ✓ Votre plan de prévention
- ✓ Avec notre accompagnement éventuellement



Outils

- ✓ Dialogue social avec les instances
- ✓ Sensibilisations
- ✓ Étude de poste
- ✓ Diagnostic en milieu de travail
- ✓ Analyse des FDS
- ✓ ...



Fiche d'entreprise

- ✓ Vos risques
- ✓ Notre regard
- ✓ Améliorer la maîtrise

3. Prévenir la désinsertion professionnelle

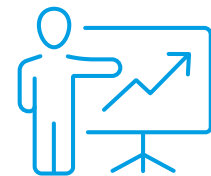
3. Prévenir la désinsertion professionnelle



✓ Des **visites** « spécialisées » : mi-carrière, pré-reprise



✓ Un **accompagnement** individualisé, des **outils** adaptés (aménagement de poste de travail, de temps de travail, aides individuelles, matérielles, techniques, ...)



✓ Des **compétences** variées : médecin du travail, infirmier santé travail, ergonomiste, psychologue du travail, assistante sociale, ...

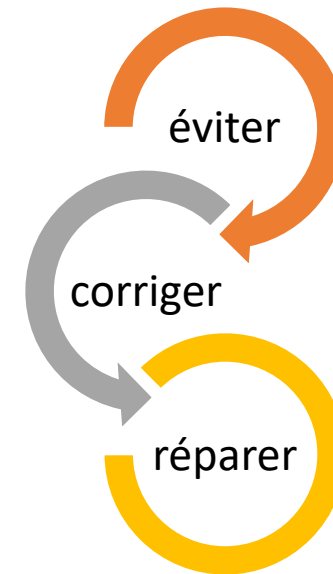
Ce qu'il faut retenir...

L'essentiel

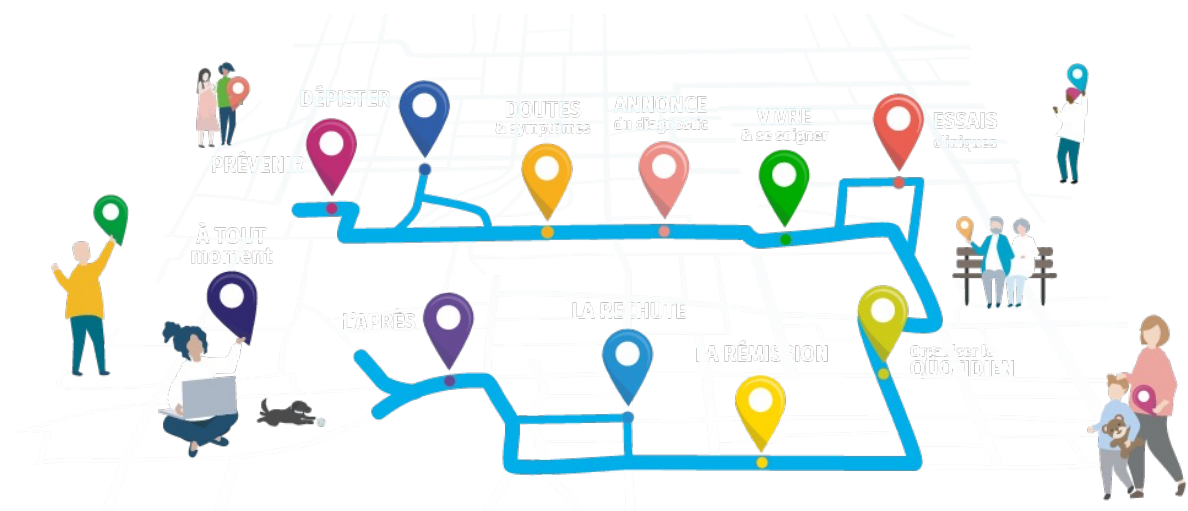
Des acteurs



Des principes



Des parcours



<https://presanse-paysdelaloire.fr/>

Des actualités

Des ressources documentaires

Tout sur la santé au travail

Comprendre l'offre de service

Qui sont les services de prévention et de santé au travail ?



DES QUESTIONS ?

*Le réseau de 12 services de
prévention et de santé au travail
interentreprises au service des
entreprises des Pays de la Loire.*

“
Merci de votre
attention !

